

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Le 27 septembre 2023, de 13 h à 16 h.

Le 28 septembre, de 9 h à 12 h 30.

Siège social Salle de conférence/Équipes SM

Présents : Mel Norton (président), Haley Flaro (vice-présidente), Bert Cyr, Donna McNeill, Adam Donnelly, Mike MacMullin, James Stanley, Denny Vautour, Tim Petersen (président et directeur général)

Regrets : Tina Soucy

Personnel présent à la réunion : David Luther, Laragh Dooley (pour les points 11, 13, 18, 19) Carolyn MacDonald, (pour les points 7, 9, 16, 17, 20) Michael Freeze (pour les points 7 et 11) Richard Blais (pour le point 12), Michael McGovern (pour le point 12), Courtney St. Peter

Invités : Conrad Ferguson (Telus Health) (27 septembre), Jeff Queen (Telus Health) (27 septembre), Stephen Drost (SCFP) (28 septembre), Sandy Harding (SCFP) (28 septembre), Louise-Phillipe Gauthier (FCEI) (28 septembre)

1. Adoption de l'ordre du jour

Le conseil d'administration a examiné l'ordre du jour de la réunion du 27 et 28 septembre 2023.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration en date du 27 et 28 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

2. Moment de sécurité

Le conseil d'administration discute de l'importance de faire attention aux autobus scolaires le matin et aux enfants qui attendent l'autobus scolaire, surtout avec le changement d'heure d'automne.

3. Déclaration des conflits d'intérêts

Le président a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion et, le cas échéant, de déclarer ces conflits.

Deux membres ont été identifiés comme pouvant être en conflit d'intérêts avec l'article 17 (d), et ils pourraient devoir se retirer, selon la nature de la discussion.

4. Approbation du procès-verbal

a. En date du 31 mai et du 1^{er} juin 2023

Le conseil d'administration a examiné le procès-verbal de la réunion du 31 mai et du 1^{er} juin 2023.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mai 2023 et du 1^{er} juin 2023 soit approuvé tel que présenté.

5. Programme de consentement

a. Plan de travail 2023

Le conseil d'administration a examiné le plan de travail de 2023 tel qu'il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Que le conseil d'administration a reçu, à titre d'information, le plan de travail de 2023.

b. Mise à jour concernant la lettre de mandat

A titre d'information, le conseil d'administration a reçu une mise à jour en lien avec la lettre de mandat.

Sur motion, dûment ajoutée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Que le Conseil d'administration a reçu, à titre d'information, la mise à jour concernant la lettre de mandat.

c. Politique 37-110 Salaire pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick

Le conseil d'administration a reçu une mise à jour concernant la politique 37-110 en lien avec le salaire pour l'ensemble des activités économiques du Nouveau-Brunswick.

Sur la motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Que le conseil d'administration a reçu, à titre d'information, une mise à jour concernant la politique 37-110 Salaire pour l'ensemble des activités économique au Nouveau-Brunswick.

d. Politique 32-407.01 Dépenses – Employés du conseil d'administration et employés non syndiqués

Le conseil d'administration a reçu une mise à jour concernant la politique 32-407.01 Dépenses - Employés du conseil d'administration et employés non syndiqués.

Sur la motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Que le conseil d'administration a reçu, à titre d'information, une mise à jour en lien avec la politique 32-407.01 Dépenses – Employés du conseil d'administration et employés non syndiqués.

6. Mise à jour concernant l'amélioration des prestations (à huis clos)

Une séance à huis clos a été tenue.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Que le conseil d'administration reçoive, à titre d'information, la mise à jour en lien avec

l'amélioration des prestations.

7. Compte rendu de la réunion du Comité des finances et des placements

a. Rapport du président du Comité des finances et des investissements du 13 et 14 septembre 2023

Le président du comité des finances et des placements a fourni une mise à jour au conseil d'administration concernant la réunion du 13 et 14 septembre 2023. Il a indiqué que la réunion s'est terminée tôt le 13 septembre parce qu'un membre avait une urgence et devait quitter. La réunion du 14 septembre a été annulée. Le président a également indiqué que, avec la démission d'un représentant de l'employeur, le comité des finances et de l'investissement est actuellement à un point mort jusqu'à ce que de nouveaux membres soient nommés.

Le vice-président du conseil a demandé s'il va y avoir une recommandation adressant le sujet de membres siégeant au comité d'audit, ainsi qu'au comité des finances et des investissements. Le chef du contentieux et secrétaire général par intérim a indiqué qu'une recommandation sera présentée au comité de gouvernance concernant le quorum et une option pour régler la question.

Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration reçoive, à titre d'information, le rapport du président du Comité des finances et des investissements pour la réunion du 13 et 14 septembre 2023.

b. Établissement des tarifs et du budget administratif pour 2024

i. Budget administratif pour 2024

Le conseil d'administration a examiné le budget administratif pour 2024 tel que présenté dans les documents relatifs à la réunion.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration approuve le budget administratif pour 2024 tel que présenté.

ii. Rapport concernant l'établissement des tarifs de 2024 – Loi sur les accidents du travail (LAT)

Le directeur et actuaire de la planification fiscale et économique a présenté au conseil un exposé concernant le rapport en lien avec l'établissement des tarifs pour 2024 selon la *Loi sur les accidents du travail*, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion. M. Freeze a indiqué au conseil que Travail sécuritaire NB recommande une réduction modérée du tarif à 1,13 \$ par rapport à une fourchette de 1,06 \$ à 1,18 \$.

Un membre a fait part de son inquiétude quant au fait de baisser le tarif et de ne pas bénéficier d'améliorations. Le membre a également mentionné que les groupes syndicaux ne seront pas enchantés d'une réduction des tarifs. Le membre serait plus à l'aise avec une réduction du tarif à 1,18 \$, les autres membres étaient d'accord.

Sur la motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration approuve le tarif de cotisation moyen pour 2024 de 1,18\$ par tranche de 100\$ de masse salariale cotisable, tel que prévu par la Loi sur les accidents du travail.

iii. Rapport sur l'établissement des tarifs pour 2024 - Loi sur l'indemnisation des pompiers (LIP)

Le directeur et actuaire de la planification fiscale et économique a présenté un exposé au conseil concernant le rapport sur l'établissement des tarifs pour 2024 selon la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion. M. Freeze a indiqué au conseil que Travail sécuritaire NB recommande que le tarif pour 2024 soit réduit à 220 \$ par pompier.

Un membre a demandé s'il était possible d'ajuster le tarif. Le directeur financier intérimaire a indiqué que ce n'est pas possible, mais que la politique d'établissement des tarifs va faire l'objet d'un examen en 2024.

Le président a demandé si une politique semblable à celle découlant de la *Loi sur les accidents du travail* pourrait être adoptée. Le président-directeur général a indiqué qu'il espère réussir à fusionner les deux lois, mais si Travail sécuritaire n'y arrive pas, qu'une nouvelle politique pourrait être rédigée. Selon M. Petersen, une réduction du tarif pourrait faciliter une telle fusion, et si les employeurs voient un tarif moins élevé, ils pourraient être plus favorable à procéder ainsi.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu :

Que le conseil d'administration approuve le tarif d'évaluation pour 2024, en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers, de 220 \$ par pompier. Un membre s'y est opposé.

c. Gestion de l'actif-passif

Le directeur financier intérimaire et directeur et actuaire de la planification financière et économique a donné un aperçu au conseil des exigences de la deuxième étape de la demande de propositions, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration approuve les critères de sélection révisés et les questions de l'étape 2 à utiliser dans le processus de demande de propositions afin de déterminer le soumissionnaire retenu pour l'étude de l'actif et du passif.

Après la résolution, le chef du contentieux et secrétaire général par intérim a demandé au président du comité des finances et des placements si ce comité devait faire l'objet d'une évaluation plus approfondie avant la publication de la demande de propositions. Le président confirme que le personnel peut procéder à l'appel d'offres.

d. Sujets liés à la formation en matière de placements

Le président-directeur général a indiqué que ce sujet devait être soumis au comité des finances et des investissements lors de la réunion précédente, mais que cette réunion a été annulée en raison du quorum. Le président du comité a noté que la question n'était pas inscrite à l'ordre du jour du comité. Une discussion suivie. La direction a indiqué que SEI et Eckler ont convenu de présenter. Le directeur financier a indiqué qu'il serait avantageux d'aussi aborder le sujet de la gouvernance des placements.

Le président du comité des finances et des placements a indiqué qu'il serait utile que le consultant du comité soit présent pour l'aspect gestion des risques. Il a également indiqué que le comité doit participer davantage à la planification de ces événements.

Une discussion s'en est suivie entre la direction et les membres du conseil concernant le fait que la direction n'a pas consulté adéquatement le comité des finances et des placements, ou son président, dans le cadre de la préparation de la séance de formation sur les placements.

Les membres du conseil se sont dit mal à l'aise devant le manque apparent de coordination entre la direction et le président du comité.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration reçoive, à titre d'information, les sujets liés à la formation en matière d'investissements.

8. Rapport du PDG

a. Rapport sur la responsabilité du PDG

Le président-directeur général a fait le point sur la reddition de comptes, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration reçoive, à titre d'information, le rapport sur la responsabilité du président-directeur général.

9. Politiques

a. 29-501 Prestataires d'aide médicale

Le directeur général chargé de la planification stratégique, des politiques et des risques a fourni au conseil d'administration une mise à jour concernant la politique 29-501 Prestataires d'aide médicale, comme indiqué dans les documents relatifs à la réunion. Un membre a demandé s'il y avait des négociations en cours avec les infirmiers praticiens. Mme MacDonald a indiqué qu'il n'y a pas de négociations en ce moment, mais que Travail sécuritaire NB se penchera sur cette question à l'avenir.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration approuve la grille tarifaire proposée 29-501 Prestataires d'aide médicale, version 5 et l'annulation immédiate de la grille tarifaire prévue à la version précédente de la politique 29-501 Prestataires d'aide médicale.

b. 44-005 Services dans la langue officielle de choix

Le directeur général chargé de la planification stratégique, des politiques et des risques a fait le point sur la politique 44-005 Services dans la langue officielle de choix, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion.

L'avocat général et secrétaire général intérimaire a indiqué que l'intention de la politique est de refléter la *Loi sur les langues officielles* et que si quelqu'un a besoin d'un besoin linguistique différent que l'anglais, Travail sécuritaire NB prendra toutes les mesures raisonnables afin de répondre aux besoins de cette personne, conformément à la loi.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Que le conseil d'administration approuve la politique 44-005 proposée, Service dans la langue officielle de choix, version 1, en vigueur immédiatement.

10. Pause

11. Mises à jour législative

a. Fusion LAT/LIP - Plan de consultation

Le directeur général des communications d'entreprise et le directeur général et actuaire de la planification fiscale et économique ont présenté, au conseil d'administration, le plan de consultation sur la fusion de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, tel qu'il figure dans les documents relatifs à la réunion.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Que le conseil d'administration approuve le plan de consultation en lien avec la fusion de la LAT et de la LIT.

12. Délégation de pouvoirs – Nomination d'agents de santé et de sécurité

Le vice-président à la prévention et conseiller juridique principal a fourni au conseil une recommandation concernant la délégation de pouvoirs et la nomination d'agents de santé et de sécurité, tel que prévu dans les documents relatifs à la réunion.

Le conseil d'administration était content de cette recommandation.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Que le conseil d'administration délègue, par les présentes, son pouvoir de nommer des agents de santé et de sécurité, en vertu de l'article 5 de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (Nouveau-Brunswick), au président-directeur général, en vertu du paragraphe 16 (1) de la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail.

13. Mise à jour concernant le projet de modernisation

Le directeur général des communications de l'entreprise a fait le point sur les efforts de modernisation présentés dans les documents relatifs à la réunion.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration reçoive, à titre d'information, la mise à jour concernant le projet de modernisation.

Un membre du conseil a exprimé son malaise à l'égard de la conversation entre la direction et le conseil au sujet de l'item 7(d) de l'agenda et de la relation apparente entre le personnel et le conseiller du comité des finances et des placements. Une discussion s'ensuit, avec inquiétude réitérée par deux autres membres.

14. Mise à jour du comité de gouvernance

a. Rapport du président du conseil d'administration du 24 août 2023 et du 11 septembre 2023

Le vice-président du conseil d'administration et président du comité de gouvernance on fait le point sur les réunions du comité de gouvernance du 24 août 2023 et du 11 septembre 2023.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration reçoive, à titre d'information, les rapports du président du comité de gouvernance pour les réunions du 24 août 2023 et du 11 septembre 2023.

b. Membre substitut représentant de l'employeur au comité d'examen des fatalités

Le vice-président et président du comité de gouvernance a indiqué que le comité de gouvernance recommande Adam Donnelly à titre de membre substitut représentant l'employeur au comité d'examen de la fatalité.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration approuve Adam Donnelly à titre de représentant substitut de l'employeur au comité d'examen des fatalités.

c. Membre substitut représentant de l'employeur au comité de gouvernance

Le vice-président et président du comité de gouvernance a indiqué que le comité de gouvernance recommande Adam Donnelly à titre de membre substitut représentant l'employeur au comité de gouvernance.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration approuve Adam Donnelly à titre de membre substitut représentant de l'employeur au comité de gouvernance.

d. Président par intérim du comité de ressources humaines et rémunération

Le vice-président et président du comité de gouvernance a indiqué qu'avec la démission de Mme Soucy, le poste de présidente du comité de ressources humaines et rémunération est maintenant vacant. Elle a indiqué au conseil que le comité de gouvernance prévoit discuter de la structure des comités et possiblement de la fusion de comités. Le vice-président a indiqué que M. MacMullin s'est porté volontaire pour remplacer le représentant des travailleurs ayant droit de vote par

celui de président jusqu'à ce que d'autres membres soient nommés au Conseil. Un membre a indiqué que si M. MacMullin passait au poste de président, Mme McNeill devrait alors passer du poste de représentant des travailleurs remplaçant au poste de représentant des travailleurs ayant droit de vote. Mme McNeill a indiqué qu'elle serait disposée à intervenir.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Que le conseil d'administration approuve Michael MacMullin à titre de président intérimaire du comité de ressources humaines et rémunération et Donna McNeill à titre de représentante des travailleurs ayant droit de vote.

15. Compte rendu du comité des ressources humaines et de la rémunération

a. Rapport du président du comité des ressources humaines et de la rémunération du 24 août 2023

Le conseil d'administration a examiné le rapport du président pour la réunion du comité des ressources humaines et des rémunérations du 24 août 2023.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Que le conseil d'administration ait reçu le rapport du président du comité des ressources humaines et de la rémunération pour la réunion du 24 août 2023 pour information.

b. Examen du PDG (à huis clos) Une séance à huis clos a été organisée.

Sur motion, dûment présentée, et appuyée, il est résolu à l'unanimité : *Que le conseil d'administration approuve l'examen du rendement et l'augmentation de salaire du président-directeur général conformément à la Loi.*

16. Mise à jour du comité d'audit

a. Rapport du président du comité d'audit du 30 août 2023

Le président du comité d'audit a donné un aperçu de la réunion d'audit du 30 août 2023. Il a pris note qu'il n'y a toujours pas de changement avec la ligne CARE.

Un membre a mentionné que le manque d'utilisation de la ligne CARE est une question sur laquelle le conseil et la direction devraient se pencher et peut-être envisager un autre système. Le membre a également soulevé une préoccupation concernant l'intelligence artificielle, le président-directeur général a indiqué que l'agent de sécurité de l'information d'entreprise sera devant le comité pour fournir des renseignements sur les risques de l'intelligence artificielle ainsi que sur les efforts de Travail sécuritaire NB pour mitiger ces risques.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :
Le conseil d'administration reçoit le rapport du président du comité d'audit de la réunion du 30 août 2023.

17. Distribution de l'excédent

Le président-directeur général et le directeur financier intérimaire ont demandé au conseil de discuter de la façon dont Travail sécuritaire NB devrait répartir l'excédent de capitalisation lorsque le niveau de financement est supérieur à la fourchette cible de 115 % à 125 %.

Les membres se sont dit frustrés par l'absence de mouvement en ce qui concerne l'amélioration des avantages. Un membre a indiqué que le remboursement de l'excédent posait problème et qu'il préférerait attendre que les améliorations apportées aux avantages soient apportées avant d'accorder un remboursement. Un autre membre a indiqué que les groupes de travailleurs se demanderont pourquoi Travail sécuritaire NB remboursera de l'argent aux employeurs; le membre se demande s'il serait possible d'utiliser l'excédent pour créer des programmes de sécurité.

Pour sa part, le président-directeur général a indiqué qu'aucun engagement n'est requis à ce stade-ci, et que la direction cherche actuellement à obtenir l'autorisation de poursuivre l'analyse et de transmettre l'information au conseil. Le conseil a accepté de procéder à une analyse plus approfondie et de partager plus d'information à une date ultérieure.

18. Présentation des parties prenantes - SCFP Stephen Drost et Sandy Harding

Le directeur général de la communication d'entreprise présente le vice-président régional du SCFP, Stephen Drost, et la directrice régionale des Maritimes, Sandy Harding.

M. Drost a remercié Travail sécuritaire NB pour son invitation ainsi que pour ses réunions continues. Il a expliqué que Travail sécuritaire NB et le SCFP partagent les mêmes objectifs, de s'assurer que les employés rentrent chez eux en toute sécurité après leur journée de travail.

Mme Harding a présenté au Conseil certaines questions qui préoccupent particulièrement le SCFP, notamment : la situation actuelle avec Jason King et le fait que tout le monde réfléchit aux rôles et aux responsabilités. Elle a également indiqué qu'il y a beaucoup de problèmes de santé mentale et de stress au travail, plus particulièrement dans les secteurs des soins de santé et des soins de longue durée. Selon Mme Harding, il faut des programmes de santé mentale en milieu de travail et l'éducation est essentielle.

Un membre a demandé à M. Drost et à Mme Harding de lui fournir des renseignements sur les comités mixtes de santé et de sécurité. Mme Harding a indiqué que ces comités ne fonctionnent pas bien, mais elle a indiqué qu'elle croit que le SCFP est également responsable. Elle a indiqué qu'il faut réenergiser ces comités, puisqu'ils peuvent traiter les questions simples, et ainsi, éviter les catastrophes. Mme Harding a dit que le SCFP a du travail à faire de son côté avant de ramener quoi que ce soit à Travail sécuritaire NB. Un autre membre a indiqué qu'il préconise une formation obligatoire sur la sécurité pour tous les travailleurs de la province.

Le président-directeur général a remercié M. Drost et Mme Harding de leur temps et d'avoir porté ces questions à l'attention du conseil. Il leur a dit que les questions qu'ils ont soulevées sont prioritaires à Travail sécuritaire NB et que la discussion au niveau du conseil s'aligne sur l'amélioration que le SCFP recherche. M. Petersen a indiqué au SCFP

que le conseil a maintenant un comité d'examen des fatalités et que chaque incident qui survient au travail fait maintenant l'objet d'enquêtes extrêmement sérieuses et approfondies.

Le président du conseil a déclaré qu'il est essentiel que le conseil maintienne sa relation avec le SCFP pour les représentants de l'employeur et des travailleurs. Il a également indiqué que le conseil travaille activement à faire progresser les améliorations des avantages.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration reçoive, à titre d'information, la présentation des intervenants - SCFP, Stephen Drost et Sandy Harding.

19. Présentation des parties prenantes – FCEI Louis-Philippe Gauthier

Le directeur général de la communication d'entreprise présente Louis-Philippe Gauthier, vice-président pour l'Atlantique de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). Le président souhaite la bienvenue à M. Gauthier et le remercie de son temps et de ses interventions.

M. Gauthier a remercié le conseil de l'invitation; il a également indiqué que la communication entre la FCEI et Travail sécuritaire NB a toujours été ouverte et franche. M. Gauthier a fourni les renseignements suivants :

- En ce qui concerne les postes de financement, la FCEI a demandé à Travail sécuritaire NB dans le passé que tout ce qui dépasse le niveau de financement de 110 % devrait être remis aux employeurs;
- La FCEI souhaiterait une plus grande stabilité tarifaire;
- La FCEI est consciente de la lutte pour l'amélioration des avantages, et elle a indiqué au gouvernement qu'elle appuie ces améliorations;
- Les rapports du conseil sont excellents, mais la FCEI aimerait voir les rapports cibles de Travail sécuritaire NB, selon lui, avoir accès à ces rapports apporterait de la transparence;
- La demande refoulée par la pandémie est encore très forte, et 50 % des petites entreprises n'ont pas encore atteint les niveaux d'avant la pandémie. Ils ont de la difficulté à trouver du personnel et ne peuvent pas rembourser la dette qu'ils ont contractée en raison de la pandémie.

Le président-directeur général a indiqué que les objectifs sont publiés dans le plan stratégique de Travail sécuritaire NB.

M. Gauthier demande au conseil et à la direction ce que la FCEI peut faire pour aider Travail sécuritaire NB.

Le président et chef de la gestion des risques a dit à M. Gauthier que la santé

psychologique est très importante, qu'au Nouveau-Brunswick, le pourcentage de réclamation est plus faible, mais qu'il augmente rapidement et que ces réclamations ont la plus longue durée. Il y a du personnel qui se consacre à ces revendications et il aimerait revenir aux équipes de revendications pour voir s'il y a quelque chose que Travail sécuritaire NB pourrait utiliser pour faire valoir.

Le vice-président du conseil a demandé à M. Gauthier s'il y avait un surplus potentiel, à quoi les employeurs s'intéresseraient le plus et s'il pensait que les employeurs préféreraient avoir des options? M. Gauthier mentionne qu'un chèque de ristourne est toujours préférable et que la FCEI hésite sur les crédits. Il a dit que l'argent comptant est le meilleur aux yeux des employeurs, mais que les grandes sociétés peuvent avoir un point de vue différent.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration reçoive la présentation des intervenants – FCEI Louis-Philippe Gauthier à titre d'information.

20. Processus de planification stratégique pour 2025

Le directeur général chargé de la planification stratégique, des politiques et des risques a fourni au conseil d'administration une mise à jour sur le processus de planification stratégique pour 2025, comme il est indiqué dans les documents relatifs à la réunion.

Un membre a demandé s'il allait s'agir d'un plan stratégique de 3 ans. Mme MacDonald a indiqué qu'elle serait portée à recommander un plan stratégique de 5 ans, mais qu'elle laisserait au conseil le soin de décider.

Un membre a demandé s'il y aurait une discussion sur les éléments du plan stratégique et sur la façon dont Travail sécuritaire NB entend les mettre en œuvre. En réponse, Mme MacDonald a indiqué qu'elle avait l'intention de revenir sur ce sujet avec le conseil au premier quart de 2024.

Sur motion, dûment présentée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'administration reçoive l'information relative au processus de planification stratégique pour 2025.

21. Nouvelles affaires

Le vice-président du conseil a mentionné que pour les membres dont le mandat est terminé et qui ne se présente pas à nouveau, il pourrait être bien de faire un don en leur nom à un organisme de bienfaisance de leur choix. D'autres membres du conseil ont souscrit à cette idée. Le président-directeur général a également accepté, il a indiqué que Travail sécuritaire NB coordonnera cela et a demandé au conseil combien devrait être le don et une somme de 100\$ a été convenue.

Le vice-président a également demandé au président-directeur général si les plans de travail pour 2024 et les calendriers du conseil et des comités seront présentés à la réunion du conseil en décembre. Le président-directeur général a confirmé que les plans et les calendriers de travail pour 2024 seront soumis à l'approbation du conseil à la réunion de décembre.

Il s'ensuit d'autres discussions concernant le point 7d). Le président-directeur général s'est engagé auprès du conseil d'administration à veiller à ce qu'à l'avenir, le conseil d'administration et le comité soient interrogés.

22. Séance à huis clos.

Réunion ajournée à 11 h 58 le 28 septembre 2023